



## [Vigilance atmosphérique](#)

### **Suivi des épisodes de pollution de l'[air ambiant](#) et des procédures préfectorales mises en oeuvre**

Le LCSQA a été chargé par le ministère de la transition écologique et solidaire de développer une application, appelée "*Vigilance Atmosphérique*" afin de collecter, gérer et diffuser **en temps réel** les informations relatives aux prévisions des épisodes de pollution de l'[air ambiant](#) et aux procédures préfectorales mises en oeuvre lors de ces épisodes.

Les procédures sont déclenchées selon un **cadre réglementaire**<sup>(1)</sup> par décision des préfets des départements concernés.

L'ensemble des informations renseignées sur « *Vigilance atmosphérique* » est basé sur les données produites quotidiennement par les Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air ([AASQA](#)) pour les jours J et J+1 et concerne l'**ensemble du territoire national (France métropolitaine et outre-mer)** .

Ces données de prévision doivent être saisies dans l'outil avant midi du jour J pour que le représentant de l'Etat dans le/s département/s concerné/s puisse enclencher la procédure adaptée dans les plus brefs délais.

#### **Avertissement :**

**Vigilance est une application déclarative qui permet de connaître et de visualiser en temps réel les procédures en cours sur le territoire national. Aucune correction n'est effectuée a posteriori et donc des épisodes prévus par erreur, ou à l'inverse ne sont pas déclarés des épisodes manqués et cons**  
**Ainsi, les données analysées ne sont-elles pas représentatives des épisodes réels ni ne décrivent l**  
**épisodes.**

**Pour un état complet des épisodes qui se sont réellement produits, l'article 15 de l'arrêté du 7 avril aux [AASQA](#) de publier un bilan annuel mentionnant le nombre de dépassements survenus, le nomb**  
**ont été prévus ainsi que le nombre de dépassements qui ont été prévus mais n'ont pas été confirm**

[Cartes des épisodes de pollution à consulter le jour J pour les jours J et J+1](#)

---

Les types d'épisodes de pollution sont identifiés par un code couleur :

- vert = pas de dépassement de seuil
- orange = dépassement du [seuil d'information](#) et de recommandation
- orange foncé = dépassement persistant du [seuil d'information](#) et de recommandation
- rouge = dépassement du [seuil d'alerte](#)

### **Pour mieux comprendre**

*Pour la consultation des cartes le jour J, la couleur orange foncé met en évidence un dépassement du seuil information recommandation pour les jours J et J+1 (épisode persistant sur deux jours). Cependant, si la carte du jours J+1 est consultée le jour J, ne sachant pas si l'épisode sera persistant le jour J+2 la couleur est orange, cela ne signifie pas forcément une amélioration de la situation.*

### **[Cartes des procédures préfectorales](#) à consulter le jour J pour les jours J et J+1**

Lorsqu'une procédure préfectorale est déclenchée, un pictogramme ainsi qu'un code couleur sont identifiés sur la carte :

- vert = aucune procédure
- orange = procédure d'information et recommandation
- rouge = procédure d'alerte
- gris = en attente d'information sur le dispositif

Un clic sur le pictogramme permet de connaître :

- le ou les **polluants** mis en cause : dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), ozone (O<sub>3</sub>), particules de diamètre inférieur à 10 microns (PM<sub>10</sub>),
- les **recommandations émises ou les mesures réglementaires mises en place** en matière de réduction des émissions **selon les secteurs d'activité** (agricole, industriel, transport, tertiaire/résidentiel) et les éventuelles mesures d'accompagnement activées par les collectivités territoriales).

### **Accès aux historiques**

L'outil, dans sa nouvelle version, permet d'accéder à l'historique des épisodes postérieurs au 15 septembre 2017. Pour les années précédentes, veuillez [cliquer ici](#).

### **Quelques repères pour en savoir plus**

[L'air et la pollution atmosphérique](#)

[Surveiller et connaître la qualité de l'air](#)

[Les épisodes de pollution](#)

[Les normes de qualité de l'air](#)

(1) L'arrêté du 7 avril 2016 relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'[air ambiant](#) a été modifié par l'arrêté du 26 août 2016

[Télécharger l'Arrêté du 7 avril 2016 modifié relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant \(modifié par l'arrêté du 26 août 2016\)](#)

---

**Source URL:** <https://www.lcsqa.org/vigilance-atmospherique>